



Exploitant d'un établissement recevant le public
ERP de 2^{ème} groupe sans hébergement
(Petit établissement)

DEMANDE DE VISITE DE SECURITE
PIECES A FOURNIR

- Correspondance adressée au Maire de la Ville de Cayenne sollicitant le passage de la commission de sécurité ;
- Fournir le numéro P-C (Permis de Construire) ou A-T (Autorisation Travaux) ou D-P (Déclaration Préalable) de la structure ;
- Attestation du Maître d'ouvrage certifiant avoir réalisé l'ensemble des vérifications techniques relatifs à la solidité conformément aux textes en vigueur
- Rapport de vérification de l'installation électrique par un technicien compétent ou un bureau de contrôle agréé ;
- L'attestation de formation à la manipulation à l'extincteur et instruction à l'alarme incendie
- Contrat de maintenance des moyens de secours ;